



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT DE SARTENE
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PORTO-VECCHIO

N° 26/127/F

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2026

OBJET : FINANCES

SUBVENTION - Soutien à la mise en œuvre du projet « Musique à l'école » - Convention de partenariat avec le Centre d'Activités Culturelles Et de Loisirs (CACEL).

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de septembre à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 1^{er} septembre 2026 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ANGELINI, Maire.

Etaient présents : Jean-Christophe ANGELINI ; Michel GIRASCHI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jacky AGOSTINI ; Véronique FILIPPI ; Vincent GAMBINI ; Santina FERRACCI ; Nathalie MAISETTI ; Grégory SUSINI ; Marie-Antoinette FERRACCI ; Stéphane BLOUIN ; Claire ROCCA SERRA ; Pierre-Louis PELLEGRINO ; Stéphanie PAPI ; Vincent BERETTI ; Dominique BATTINI ; Olivia TERRAZZONI ; Pierre CESARI ; Chjara TAFANI ; Cyril PERES CESARI ; Georges MELA ; Jean-Michel SAULI ; Anaïs TUBIANA ; Alexis VINCENT CASTELLI ; Marine ASTUTO ; Michel CHIOCCA.

Absents : Didier LORENZINI ; Jeanine ZANNINI ; Paule COLONNA CESARI ; Jean-Yves CASTELLI ; Emma FORCONI ; Guy-Marc NICOLAÏ ; Vannina CHIARELLI-LUZI.

Avaient donné procuration : Didier LORENZINI à Jean-Christophe ANGELINI ; Jeanine ZANNINI à Marie-Antoinette FERRACCI ; Paule COLONNA CESARI à Stéphanie PAPI ; Jean-Yves CASTELLI à Michel GIRASCHI.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Cyril PERES CESARI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire, sur proposition du 5^{ème} Adjoint délégué à la Culture, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La ville de Portivechju a placé la culture au cœur de son projet pour ses habitants. Depuis 2020, les nombreux changements opérés signifient l'importance accordée à la pratique culturelle, à l'éducation et à l'éveil aux arts, à la lecture et ce, grâce à l'implication de chacun : associations, écoles, acteurs culturels publics et privés.

Dans le fil rouge de cette politique, la Ville souhaite prolonger le partenariat avec le CACEL afin de poursuivre le projet de « Musique à l'école » dans une classe de la Commune.

Si l'ancienne version comprenait des cours de chants pour une partie de chaque classe et des cours de pratique d'instruments pour une autre partie, avec une répartition des temps de cours en temps scolaire et hors temps scolaire, la nouvelle mouture proposée par le CACEL vise à renforcer la qualité pédagogique du dispositif. L'association, en partenariat avec la commune, propose ainsi 2h30 de cours par semaine, en temps scolaire, autour du chant et de la pratique musicale pour l'ensemble des élèves le vendredi matin.

Sur une année scolaire, tous les élèves d'une même classe travaillent à la réussite d'un projet commun : la création d'un conte musical. Dans ce nouveau format, 6 instruments sont proposés aux élèves : clarinette, violon, djembé, balafon, saxophone soprano et saxophone alto. En plus d'apprendre à chanter et à jouer d'un instrument, les élèves apprendront les rudiments de l'art de la scène et de l'écriture d'un récit avec des intervenants professionnels.

Le projet bénéficie du soutien de la Communauté des Communes du Sud-Corse, de la Collectivité de Corse et des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC).

Pour assurer sa réussite, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention à hauteur de 13 000,00 € TTC pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission de l'Action Culturelle, Éducative et Sportive, du Patrimoine et du Culte du 04 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 13 000,00 € au Centre d'Activités Culturelles Et de Loisirs (CACEL) dans le cadre du partenariat autour du projet « Musique à l'école ».

ARTICLE 2 : d'approuver la convention de partenariat « Musique à l'école » avec le Centre d'Activités Culturelles Et de Loisirs (CACEL).

ARTICLE 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer la convention de partenariat « Musique à l'école » ci-annexée.

ARTICLE 4 : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les diligences nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

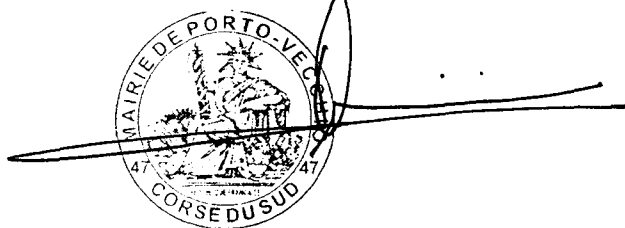
ARTICLE 5 : Les crédits en dépenses et en recettes afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

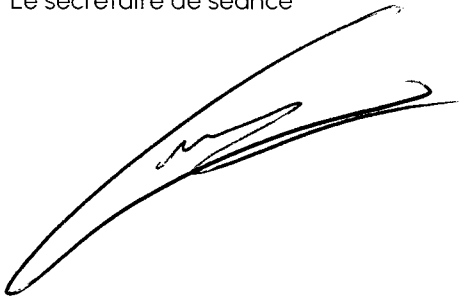
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de procurations	4
Nombre de suffrages exprimés	30
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	X

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
LE MAIRE,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.